

PATINAGE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2026

PATINAGE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2026

SOMMAIRE

Rapport de l'auditrice indépendante	2 - 4
État des résultats	5 - 6
État de l'évolution de l'actif net	7
Bilan	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 18

RAPPORT DE L'AUDITRICE INDÉPENDANTE

Aux administrateurs de
PATINAGE QUÉBEC

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Patinage Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditrice à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditrice à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditrice contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

1



BeauKher Inc.

Comptable professionnelle agréée

Montréal, le 30 avril 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A123911

PATINAGE QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	2026	2025
Produits		
Subventions		
Ministère de l'Éducation (note 3)	613 745 \$	716 652 \$
Institut National du Sport	49 250	25 000
Union internationale de patinage (ISU)	36 471	-
Patinage Canada	20 000	147 800
Autres subventions	13 576	25 500
Tourisme Québec	-	100 000
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	-	100 000
	<u>733 042</u>	<u>1 114 952</u>
Revenus autonomes		
Patinage Canada	1 400 590	1 288 925
Inscriptions	1 289 227	1 181 700
Ventes	104 492	34 460
Placements Sports (note 5)	92 512	6 448
Revenu d'intérêts sur placements	69 972	56 266
Sanctions de compétitions	63 747	65 054
Commandites	13 201	17 191
Levée de fonds	9 980	20 852
Billetterie	450	415
Autres revenus	-	3 166
	<u>3 044 171</u>	<u>2 674 477</u>
	<u>3 777 213</u>	<u>3 789 429</u>

PATINAGE QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	2026	2025
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 050 076	940 613
Quote-part et subventions redistribuées aux régions et hôtes	565 974	821 631
Hébergement, per diem et repas	508 790	467 373
Honoraires contractuels	399 793	350 742
Frais de déplacement - compétitions	362 367	298 884
Frais de locations	235 058	249 604
Matériels et équipements	102 867	88 743
Frais et fournitures de bureau	59 507	46 018
Intérêts et frais bancaires	53 977	52 595
Bourses	53 963	41 720
Inscriptions	48 882	26 491
Télécommunications et informatique	16 295	18 529
Amortissement des immobilisations corporelles	12 990	10 944
Frais divers	10 408	11 622
Honoraires professionnels	9 570	11 090
Mauvaises créances	<u>-</u>	<u>7 725</u>
	<u>3 490 517</u>	<u>3 444 324</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>286 696</u></u> \$	<u><u>345 105</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATINAGE QUÉBEC**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026**

	Investi er immobil sations	Affectati ons inte nes (note 13)	Non affecté	2026 Total	2025 Total
Solde au début	32 833 \$	400 500 \$	849 830 \$	1 283 163 \$	938 058 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	286 696	286 696	345 105
Acquisitions d'immobilisations	62 034	-	(62 034)	-	-
Amortissements des immobilisations	(12 990)	-	12 990	-	-
Affectations nettes de l'exercice	<u>-</u>	<u>400 000</u>	<u>(400 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>81 877 \$</u>	<u>800 500 \$</u>	<u>687 482 \$</u>	<u>1 569 859 \$</u>	<u>1 283 163 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PATINAGE QUÉBEC


BILAN


AU 31 MARS 2026

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 387 270 \$	1 359 387 \$
Débiteurs (note 7)	409 817	287 475
Placements à long terme réalisables au cours du prochain exercice (note 9)	75 144	281 383
Frais payés d'avance	88 185	51 619
Stocks	<u>47 698</u>	<u>50 323</u>
	<u>2 008 114</u>	<u>2 030 187</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	81 877	32 833
Placements à long terme (note 9)	<u>1 442 745</u>	<u>1 201 147</u>
	<u>1 524 622</u>	<u>1 233 980</u>
	<u><u>3 532 736</u></u> \$	<u><u>3 264 167</u></u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	342 962 \$	274 453 \$
Produits perçus d'avance (note 11)	609 915	696 551
Apports reportés (note 12)	<u>1 010 000</u>	<u>1 010 000</u>
	<u>1 962 877</u>	<u>1 981 004</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	81 877	32 833
Affectations internes (note 13)	800 500	400 500
Non affecté	<u>687 482</u>	<u>849 830</u>
	<u>1 569 859</u>	<u>1 283 163</u>
	<u><u>3 532 736</u></u> \$	<u><u>3 264 167</u></u> \$
Engagements contractuels (note 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

PATINAGE QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	286 696 \$	345 105 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>12 990</u>	<u>10 944</u>
	299 686	356 049
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Placements à long terme réalisables au cours du prochain exercice	206 239	(281 383)
Débiteurs	(122 342)	970 870
Stocks	2 625	(48 097)
Frais payés d'avance	(36 566)	67 653
Créditeurs	68 509	(898 356)
Produits perçus d'avance	(86 636)	92 632
Apports reportés	<u>-</u>	<u>724 900</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>331 515</u>	<u>984 268</u>
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(241 598)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(62 034)	-
	<u>-</u>	<u>(769 479)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>(303 632)</u>	<u>(769 479)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	27 883	214 789
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 359 387</u>	<u>1 144 598</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>1 387 270</u></u> \$	<u><u>1 359 387</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Patinage Québec est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 12 janvier 1972. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants:

- Améliorer, encourager et faire progresser le patinage dans toutes ses disciplines et à ces fins, fournir des normes à ses membres.
- Promouvoir les programmes de patinage artistique, tel que préconisé par Patinage Canada en collaboration avec le ministère québécois responsable du sport et tout autre organisme implanté par les différents gouvernements.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur les subventions à recevoir, la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables et les frais courus.

Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports en biens et services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens et services si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Inscriptions

Ces produits sont constatés linéairement sur la période couverte par ces derniers.

Patinage Canada

Les produits de cotisations reçus de Patinage Canada sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Ventes

Ces produits sont constatés lorsque le service est rendu ou lorsque le bien est livré.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Sanctions de compétitions

Les revenus de sanctions sont constatés lorsque le service est rendu.

Billetterie, Levée de fonds, Commandites

Ces revenus sont constatés lorsque l'évènement a eu lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel de compétitions	Amortissement dégressif	7 ans
Matériel et équipement	Amortissement linéaire	20 %

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

Les risques auxquels l'organisme s'expose sur ses instruments financiers sont présentés à la note 14.

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. Subventions du Ministère de l'Éducation

	2026	2025
Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE)	321 846 \$	369 446 \$
Programme de soutien aux fédérations sportives (PSFSQ)	270 899	233 206
Programme de soutien aux événements sportifs (PSES)	21 000	14 000
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)	<u>-</u>	<u>100 000</u>
	<u><u>613 745</u></u> \$	<u><u>716 652</u></u> \$

4. Commandites

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu des apports en biens et services de la part de ses commanditaires. Aucun revenu n'a été constaté pour ces apports car la direction n'est pas en mesure d'en estimer la juste valeur.

5. Placements Sports et Loisirs

Dans le cadre du PPSL, le ministère de l'Éducation a mis à la disposition des fédérations sportives québécoises et les organismes nationaux de loisir, une enveloppe budgétaire disponible pour ce programme. Les sommes distribuées annuellement sont assujetties à certaines règles, comme un plafond d'appariement ainsi que des taux d'appariement basés sur les revenus annuels moyens de l'organisme.

Pour chaque organisme inscrit au PPSL, un ou des fonds de dotation, selon l'historique de l'organisme dans ce programme, ainsi qu'un fonds de réserve sont créés. Le PPSL prévoit, selon une formule de calcul spécifique précisée dans le cadre normatif en vigueur, que 20 % de la somme totale des subventions d'appariement soit versée au Fonds de dotation le plus récent, et 80 % de la somme totale des subventions d'appariement soit versée à l'organisme pour son Fonds de réserve.

L'Organisme dépose les sommes relatives aux Fonds de dotation auprès de la Fondation du Grand Montréal. Le capital de ce fonds doit être intégralement conservé durant une période minimale de dix (10) ans à compter de la date de chaque dépôt auprès de son gestionnaire. Annuellement, seuls des revenus nets générés sont versés à l'organisme dans son fonds de réserve ou son Fonds de dotation, selon le choix de l'organisme.

Étant donné que la propriété et la gestion du fonds de dotation relèvent d'un tiers, les montants ne figurent pas dans l'actif de l'organisme.

Fonds de dotation

Au 31 mars 2026, les sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élèvent à 85 364 \$ (133 844 \$ en 2025), évaluées au coût. La valeur marchande de ce fonds est de 89 764 \$ (144 124 \$ en 2025).

Au cours de l'exercice, l'organisme a récupéré un total de 48 480 \$ en capital correspondant à la portion dont la période de détention de 10 ans est terminée.

De plus, la Fondation du Grand Montréal a versé des revenus d'intérêts de 33 157 \$ à l'organisme (6 100 \$ en 2025).

Appariement de l'exercice

Au cours de l'exercice, le total des dons admissibles est de 2 725 \$ (0 \$ en 2025). Le total des appariements encaissés au cours de l'exercice est de 3 815 \$ (0 \$ en 2025).

Utilisation des sommes encaissées

Les sommes encaissées dans le cadre du Programme au cours de l'exercice totalisent 92 412 \$. Ces sommes ont été utilisées à ces fins:

Salaires du personnel de soutien	42 512 \$
Frais de déplacement et de représentation	25 000 \$
Location de salles et loyer	25 000 \$

PATINAGE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

5. Placements Sports et Loisirs (suite)

Fonds de dotation à recevoir

Les encaissements à recevoir du fonds de dotation d'origine au cours des cinq prochains exercices financiers sont estimés aux montants suivants :

2027	32 415 \$
2028	23 534 \$
2029	27 149 \$
2030	897 \$
2031	1 369 \$

6. Quote-part et subventions redistribuées aux régions et hôtes

	2026	2025
Redistribution aux régions - Patinage Canada	253 885 \$	246 204 \$
Engagements des entraîneurs	162 445	162 505
Redistribution - compétitions provinciales	128 644	73 922
Redistribution - compétitions nationales	<u>21 000</u>	<u>339 000</u>
	<u>565 974 \$</u>	<u>821 631 \$</u>

7. Débiteurs

	2026	2025
Comptes clients	20 132 \$	8 067 \$
Provision pour dépréciation	<u>(4 488)</u>	<u>-</u>
	15 644	8 067
Subventions à recevoir	289 734	166 237
Patinage Canada	84 226	89 635
Taxes de vente à recevoir	11 832	3 648
Intérêts à recevoir sur placements	<u>8 381</u>	<u>19 888</u>
	<u>409 817 \$</u>	<u>287 475 \$</u>

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2026

8. Immobilisations corporelles

	2026		2025	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel de compétitions	182 487 \$	100 610 \$	81 877 \$	32 833 \$
Matériel et équipement	<u>29 948</u>	<u>29 948</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u><u>212 435</u></u> \$	<u><u>130 558</u></u> \$	<u><u>81 877</u></u> \$	<u><u>32 833</u></u> \$

9. Placements à long terme, au coût

	2026	2025
Placements garantis, échéants entre le 14 décembre 2026 et le 16 avril 2030 (idem en 2025), aucun taux de rendement garanti	927 286 \$	926 006 \$
Placement garanti, échéant le 15 avril 2027 et portant un taux de rendement garanti de 3,234 %	200 419	200 000
Placement garanti, échéant le 13 décembre 2027 et portant un taux de rendement garanti cumulatif de 13,813 % (idem en 2025)	75 141	75 141
Placements garantis, échéants les 18 et 21 août 2028 (échu le 13 juin 2025) et portant un taux de rendement garanti de 4,663 % (5,255 % en 2025)	<u>315 043</u>	<u>281 383</u>
	1 517 889	1 482 530
Placement à long terme réalisable au cours du prochain exercice	<u>75 144</u>	<u>281 383</u>
	<u><u>1 442 745</u></u> \$	<u><u>1 201 147</u></u> \$

10. Crédoiteurs

	2026	2025
Comptes fournisseurs et frais courus	271 927 \$	180 317 \$
Salaires et vacances à payer	<u>71 035</u>	<u>94 136</u>
	<u><u>342 962</u></u> \$	<u><u>274 453</u></u> \$

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

11. Produits perçus d'avance

L'organisme encaisse des produits d'avance tels que les cotisations annuelles pour une période différente de l'exercice financier de l'organisme, les inscriptions dont les activités débutent après la fin d'année et les formations prévues au cours du prochain exercice.

	2026	2025
Cotisations	487 406 \$	466 778 \$
Formation des entraîneurs	95 751	1 500
Inscriptions	18 160	20 242
Commandites	4 584	-
Congrès	4 014	7 188
Compétitions	<u>-</u>	<u>200 843</u>
	<u>609 915 \$</u>	<u>696 551 \$</u>

12. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées octroyées au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de programmes spécifiques au cours des exercices subséquents.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	Solde au 31 mars 2025	Octroyés	Constatés à titre de produits	Solde au 31 mars 2026
Patinage Canada - Championnats du monde ISU 2024	850 000 \$	- \$	- \$	850 000 \$
Patinage Canada	<u>160 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>160 000</u>
	<u>1 010 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 010 000 \$</u>

PATINAGE QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2026

13. Affectations internes

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu d'affecter 400 000 \$ provenant de son actif net au fonds de prévoyance.

Voici le détail des affectations internes au 31 mars 2026:

Fonds de prévoyance	650 500 \$
Engagement et formation des entraîneurs	50 000
Développement des patineurs	50 000
Équipe du Québec	<u>50 000</u>
	<u>800 500 \$</u>

Ces affectations internes ne peuvent être utilisées à d'autres fins sans le consentement au préalable du conseil d'administration.

14. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2026 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

14. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé à ce type de risque sur les placements à long terme.

15. Engagement contractuel

La convention collective signée par l'organisme en novembre 2022 était en vigueur jusqu'au 31 mars 2026.

Une clause de cette convention oblige l'organisme à verser une indemnité de départ à tout salarié ayant plus d'un an d'ancienneté mis à pied s'il n'est pas rappelé à l'intérieur d'une période de douze (12) mois.

L'indemnité est établie selon un nombre de jours et varie en fonction de l'ancienneté de l'employé.

Au 31 mars 2026, il n'y a pas d'engagement à payer car aucun employé n'a été mis à pied au cours de l'exercice (0 \$ en 2025).

Les négociations sont en cours pour la nouvelle convention.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2025 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2026.